****

**Brève**

**La Société Nationale des Autoroutes du Maroc rappelle aux usagers de l’autoroute qu’il est interdit de rouler ou de s’arrêter sur la Bande d’Arrêt d’Urgence sauf en cas d’extrême urgence**

**Rabat le 10 Aout 2022 :** Compte tenu du trafic important que connait le réseau autoroutier en cette saison estivale, la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) rappelle aux usagers de l’autoroute qu’il est strictement interdit de rouler ou de s’arrêter sur la Bande d’Arrêt d’Urgence (BAU) sauf en cas d’extrême urgence.

Il est à noter que la BAU est utilisée par les équipes d’intervention d’ADM, de la Gendarmerie Royale, de la Protection Civile, du dépannage et tout autre intervenant sur l’autoroute pour agir en situation d’urgence, et toute occupation non justifiée de la BAU pourrait mettre en péril l’assistance à temps des usagers en détresse et constitue une infraction au code de la route.